



COMMUNE DE VEYTAUX

**PRÉAVIS No 01/2020**  
**Déposé par voie de l'urgence**

PRESENTE PAR LA MUNICIPALITE  
AU CONSEIL COMMUNAL DANS SA SEANCE  
DU LUNDI 16 MARS 2020

relatif à

**l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine  
administratif de CHF 60'000.00 TTC au maximum, pour  
couvrir les frais liés à la restauration de l'horloge  
et du clocheton du collège**

Date de la commission : mercredi 26 février 2020 à 18h.00  
Salle du Conseil communal – Rue du They 1



Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

## **1. OBJET DU PRÉAVIS**

Par le présent préavis, la Municipalité de Veytaux sollicite l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 60'000.00 TTC au maximum, pour couvrir les travaux liés à la restauration de l'horloge et du clocheton du collège. Bien que leur financement soit assuré par un don, notre démarche est rendue nécessaire par le règlement sur la comptabilité des communes (RCCom) qui spécifie à l'article 14 ce qui suit : tout investissement fait l'objet d'un préavis au conseil général ou communal indiquant son but, le montant du crédit, le mode de financement, la durée d'amortissement et les charges d'exploitation qu'il entraîne.

## **2. ETAT ACTUEL DU CLOCHETON ET DE L'HORLOGE**

### **2.1 Clocheton**

Le clocheton, dont le concept est à ciel ouvert, date de la construction du collège en 1923. Plusieurs pièces de la charpente sont effritées et pourries, suite à des infiltrations d'eau.

Les éléments faisant partie de l'horloge, à savoir les marteaux de frappe, les consoles, le cadran, les aiguilles ainsi que les pièces de transmission, sont rouillés et doivent être restaurés. Le pivotement des aiguilles est certainement freiné par cette corrosion.

### **2.2 Horloge**

L'horloge mécanique a été construite par M. Léon Crot en 1924 et a été révisée en 1942. Un collaborateur de l'Ecole technique de la Vallée de Joux que nous avons sollicité estime que le mécanisme de l'horloge est en bon état de marche. La levée des poids se fait actuellement manuellement ; l'intégration d'une remontée automatique ainsi que sa synchronisation est envisageable, en gardant le cadre traditionnel de l'horloge, sans toucher au mécanisme existant. Toutefois, la Municipalité a décidé de renoncer à cette installation, vu son coût très élevé.

## **3. DESCRIPTION DES TRAVAUX A ENTREPRENDRE**

### **3.1 Clocheton :**

- Travaux de charpente sur les 4 faces et pieds de poteaux (Croix de St-André), à savoir étagage, coupe et raclage des parties pourries, renforcement par des fers, coffrage et mise en place de résine époxy
- Restauration des aiguilles et des minuteriers
- Remplacement des 4 cadrans par des cadrans en aluminium afin de résoudre le problème d'électrolyse subi par le fer en contact avec le cuivre, tel qu'actuellement. Le champ des chiffres serait copié à l'identique et le champ des aiguilles (centre) serait peint en noir afin de conserver l'esthétique.



- Mise en place de tôles de fermeture sur les 4 côtés du clocher ainsi que de grilles de ventilation arrondies au droit des axes des cadrans. Les ouvertures, par lesquelles pénètre l'eau des intempéries, seraient ainsi fermées, ce qui éviterait une détérioration future de l'installation.
- Restauration du système de frappe et de transmissions reliant l'horloge aux aiguilles de cadrans car le frottement est trop important. Certaines pièces, comme les engrenages de dérivation, coïncent le mouvement.
- Synchronisation de la pendule de l'horloge de tour.

### 3.2 Horloge :

- Révision du mécanisme de l'horloge par l'Ecole Technique de la Vallée de Joux ce qui permet aux étudiants de pouvoir travailler sur des pièces sous la supervision des formateurs.

## 4. COUTS DES TRAVAUX

Le coût des travaux est évalué sur la base d'offres récemment demandées.

### 4.1 Clocheton

- Travaux de charpente	CHF	6'100.00
- Remplacement et/ou restauration des plaques de cadran, des aiguilles, des sets de chiffres, du mouvement des aiguilles et des engrenages de séparation	CHF	32'560.00
- Travaux de ferblanterie en inox	CHF	3'538.00
- Révision de l'installation du marteau à frappe	CHF	3'340.00
- Montage de l'horloge de tour	CHF	1'980.00
- Synchronisation de la pendule de l'horloge de tour	CHF	4'900.00

### 4.2 Horloge

- Révision du mécanisme de l'horloge (pièces)	CHF	2'000.00
---	-----	----------

**Montant des travaux (HT) CHF 54'418.00**

- TVA 7.70%, arrondi à	CHF	4'190.00
------------------------	-----	----------

- Divers et imprévus	CHF	1'392.00
----------------------	-----	----------

**Montant des travaux (TTC) CHF 60'000.00**

## 5. PROGRAMME DES TRAVAUX

La réalisation de ces travaux, d'une durée d'un mois environ, serait effectuée dans le courant du printemps 2020.



## **6. RECENSEMENT ARCHITECTURAL**

En application de la Loi sur la protection de la nature, des monuments et des sites (LPNMS), chaque objet recensé reçoit une note qui traduit une valeur patrimoniale. Notre collège a été recensé en note 3 lors du recensement architectural de la Commune en 1996, ce qui signifie que ce bâtiment présente un intérêt régional. D'importance locale, l'ensemble mérite d'être conservé. Des transformations peuvent être envisagées à condition qu'elles n'altèrent pas ses qualités spécifiques. Le dit bâtiment tombe dès lors sous le coup de l'article 103, al. 5, de la LATC (Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions) qui stipule notamment que la Municipalité consulte le service chargé des monuments historiques pour les bâtiments inscrits à l'inventaire ou qui présentent un intérêt local en raison de leur valeur architecturale, paysagère, historique ou culturelle qui est préservée.

Les travaux faisant l'objet du présent préavis ont été dès lors présentés à la Direction générale des immeubles et du patrimoine lors d'une séance sur place, réunissant le maître de l'ouvrage et tous les maîtres d'état. A cette occasion ont été développés les derniers détails d'exécution.

La dite Direction a constaté que l'ensemble des interventions prévues sont nécessaires, minimales et sans danger pour la substance historique du collège et de son clocheton; elles ne menacent par ailleurs pas leur aspect. Un préavis favorable a donc été émis en date du 6 août 2019.

## **7. ASPECTS FINANCIERS – PERSONNEL ET ENVIRONNEMENT**

### **7.1 Financement et conséquences financières**

Le financement de ces travaux est assuré par un don de CHF 60'000.00, octroyé par Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur Ardeshir Zahedi, domicilié à Veytaux, qui a à cœur de préserver cette magnifique horloge et qui se désolait, lors de ses promenades, de constater qu'elle ne fonctionne pas. A cet égard, la Municipalité lui adresse ses sincères remerciements et toute sa reconnaissance.

### **7.2 Participation / subvention**

S'agissant de travaux d'entretien d'un bâtiment privé communal, toutes les dépenses de réfection et d'entretien sont à la charge de la Commune.

Une demande de subvention a été adressée au Musée International d'Horlogerie. Malheureusement, les statuts de la Fondation pour le patrimoine de La Chaux-de-Fonds ne prévoient pas de subvention pour la restauration d'objets situés en dehors de la limite communale.

### **7.3 Charges financières et d'entretien**

Aucuns frais supplémentaires significatifs ne seront générés par ces réfections.



#### 7.4 Effets sur le personnel communal

La réalisation de ces travaux n'aura pas d'effet sur l'effectif du personnel communal.

#### 7.5 Impact sur l'environnement

Les aménagements projetés n'ont pas d'effet sur l'environnement, étant donné qu'il s'agit-là de rénovations intérieures.

### 8. CONCLUSION

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

#### LE CONSEIL COMMUNAL DE VEYTAUX

**vu** le préavis No 01/2020 de la Municipalité du 10 février 2020 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 60'000.00 TTC au maximum, pour couvrir les frais liés à la restauration de l'horloge et du clocheton du collège ;

**ouï** le rapport de la commission nommée pour l'examen de cette affaire,  
**considérant** que cet objet a été porté à l'ordre du jour

#### d é c i d e

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux liés à la restauration de l'horloge et du clocheton du collège ;
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 60'000.00 TTC au maximum ;
3. de couvrir cette dépense par le don du même montant octroyé.

Ainsi adopté par la Municipalité le 10 février 2020

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique :   
C. Chevalley

La Secrétaire :   
B. Menétrey



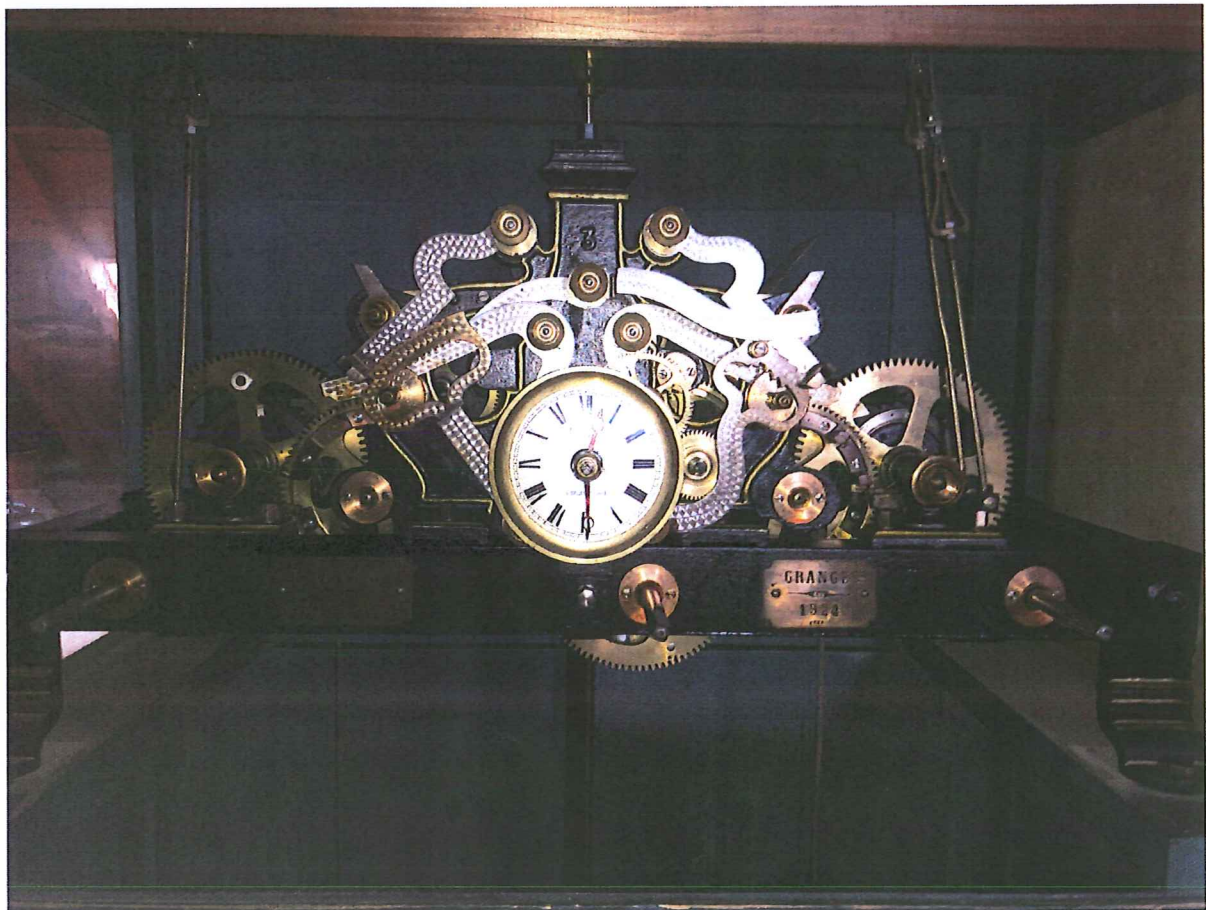
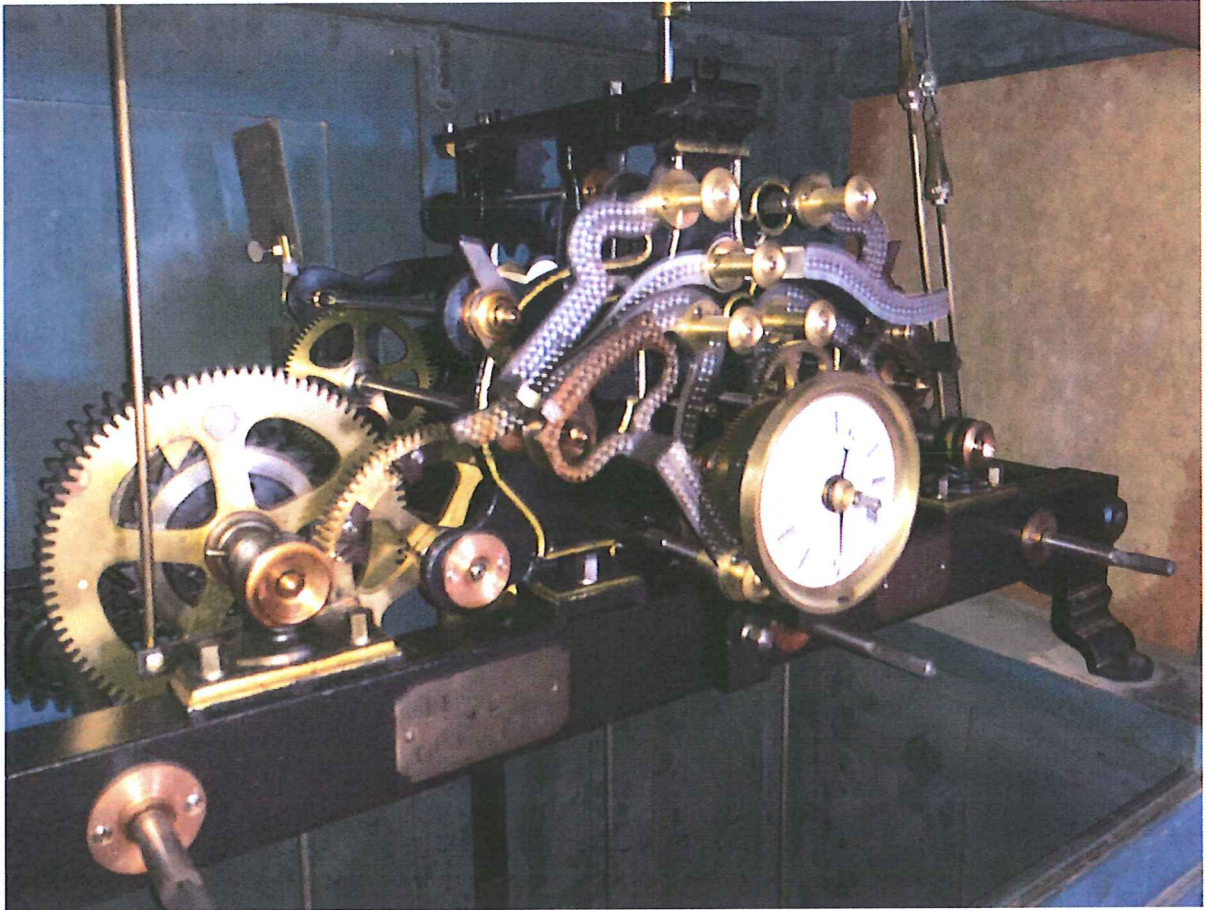
Annexes : photos des pièces à restaurer

Délégué municipal : Monsieur L. Sherif, Conseiller municipal





Horloge mécanique de 1924

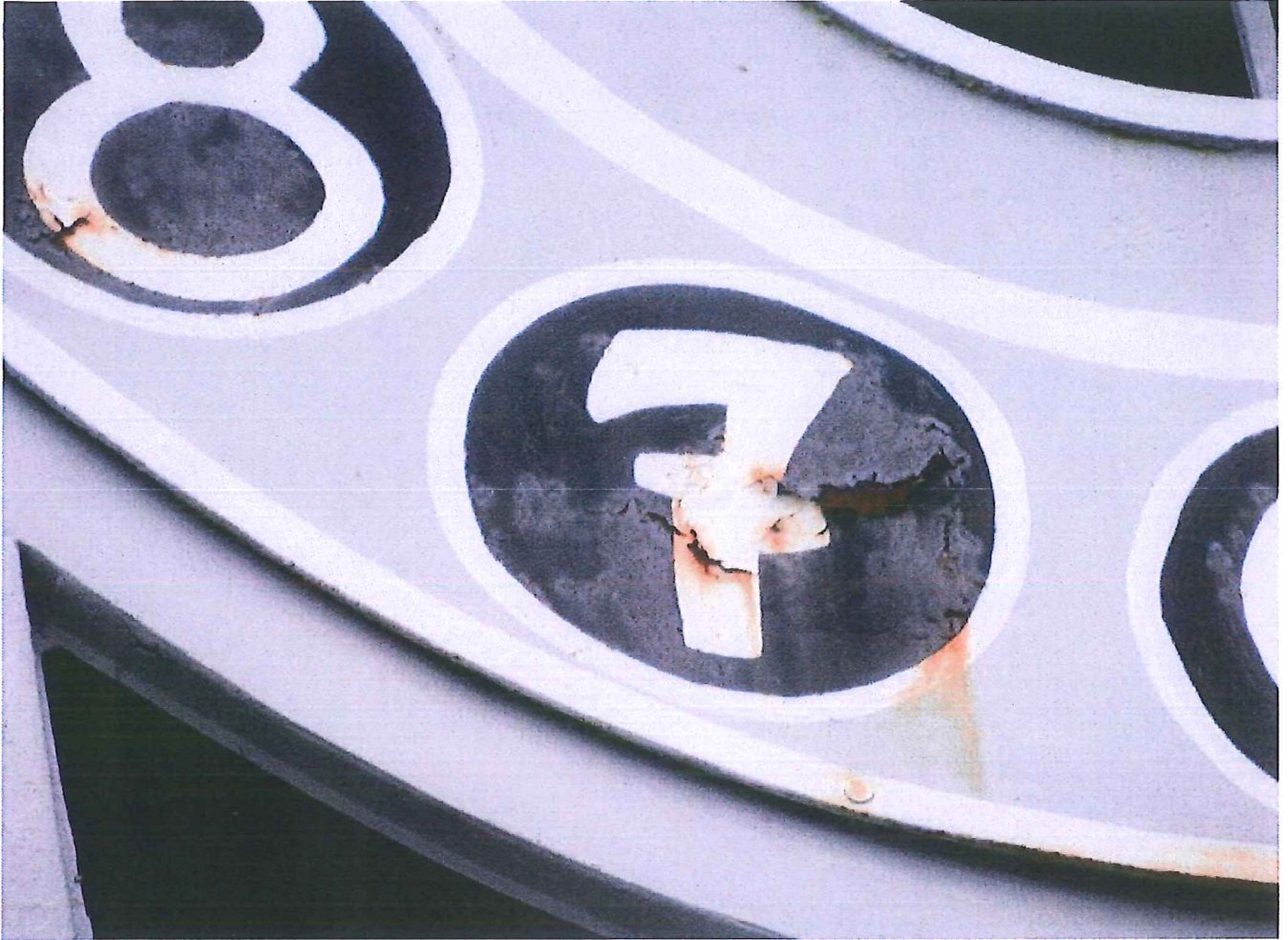




Cadavrans ā restātur + korrozion

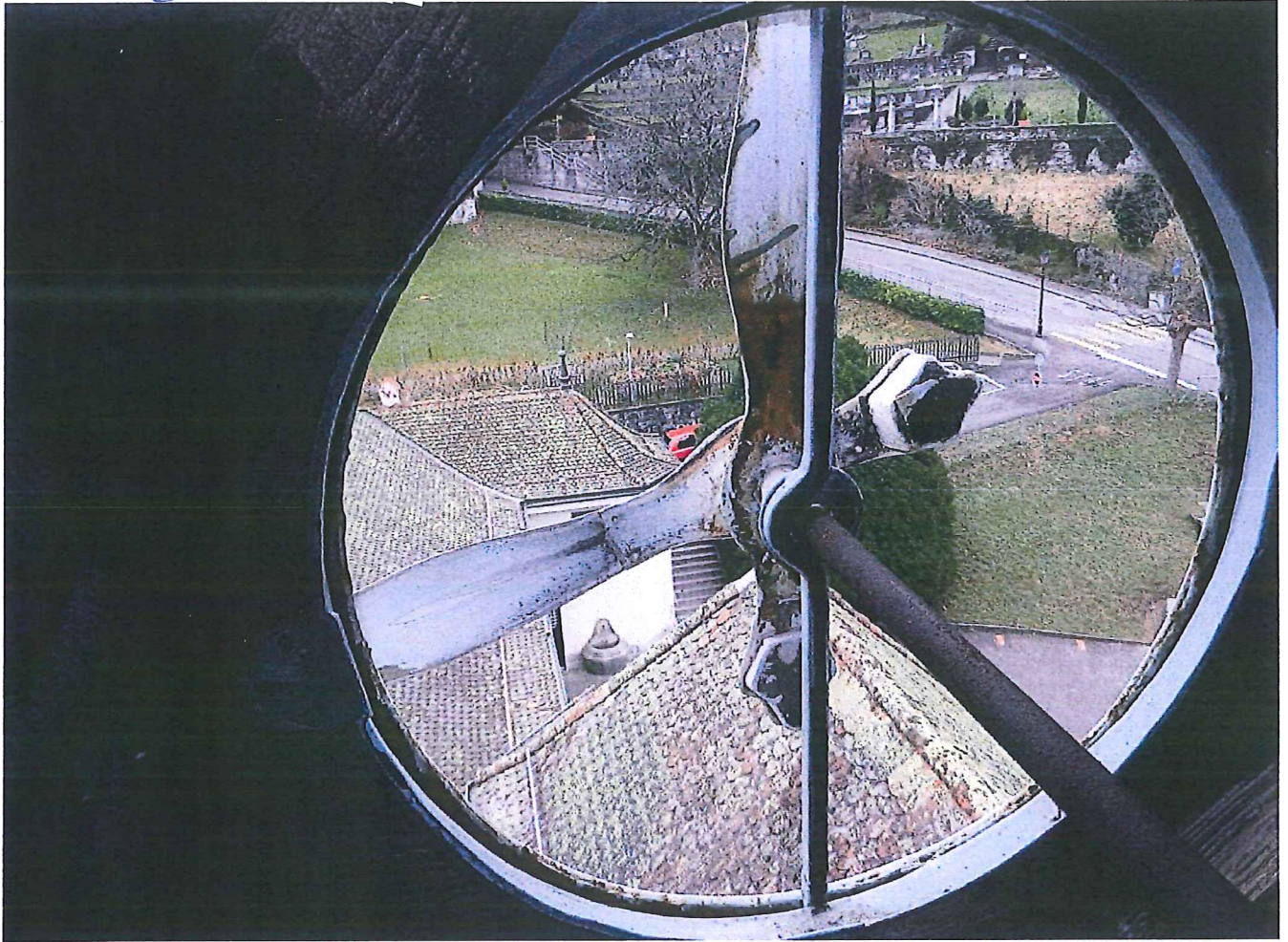






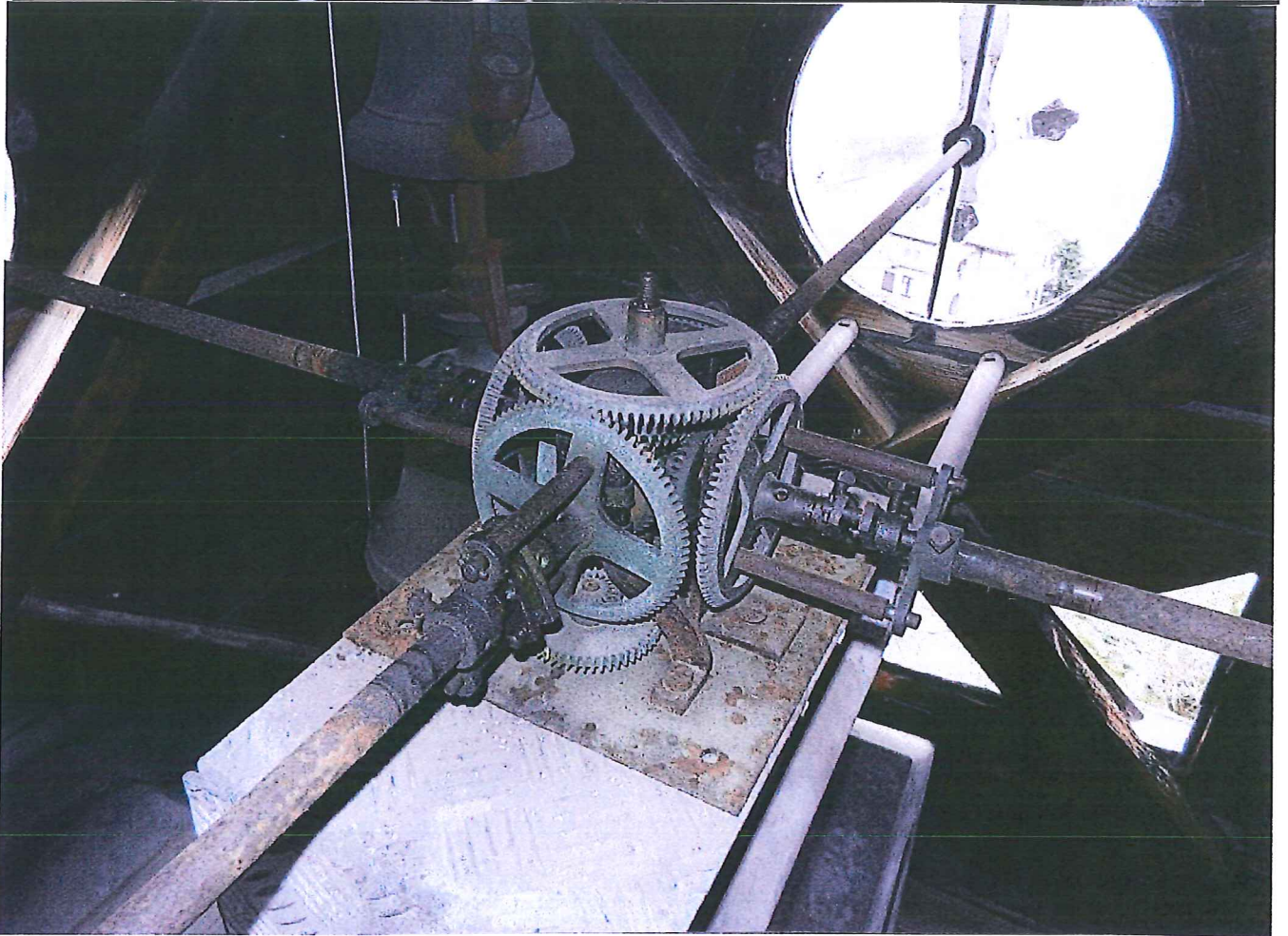


Aiguilles sur cadrons à restaurer





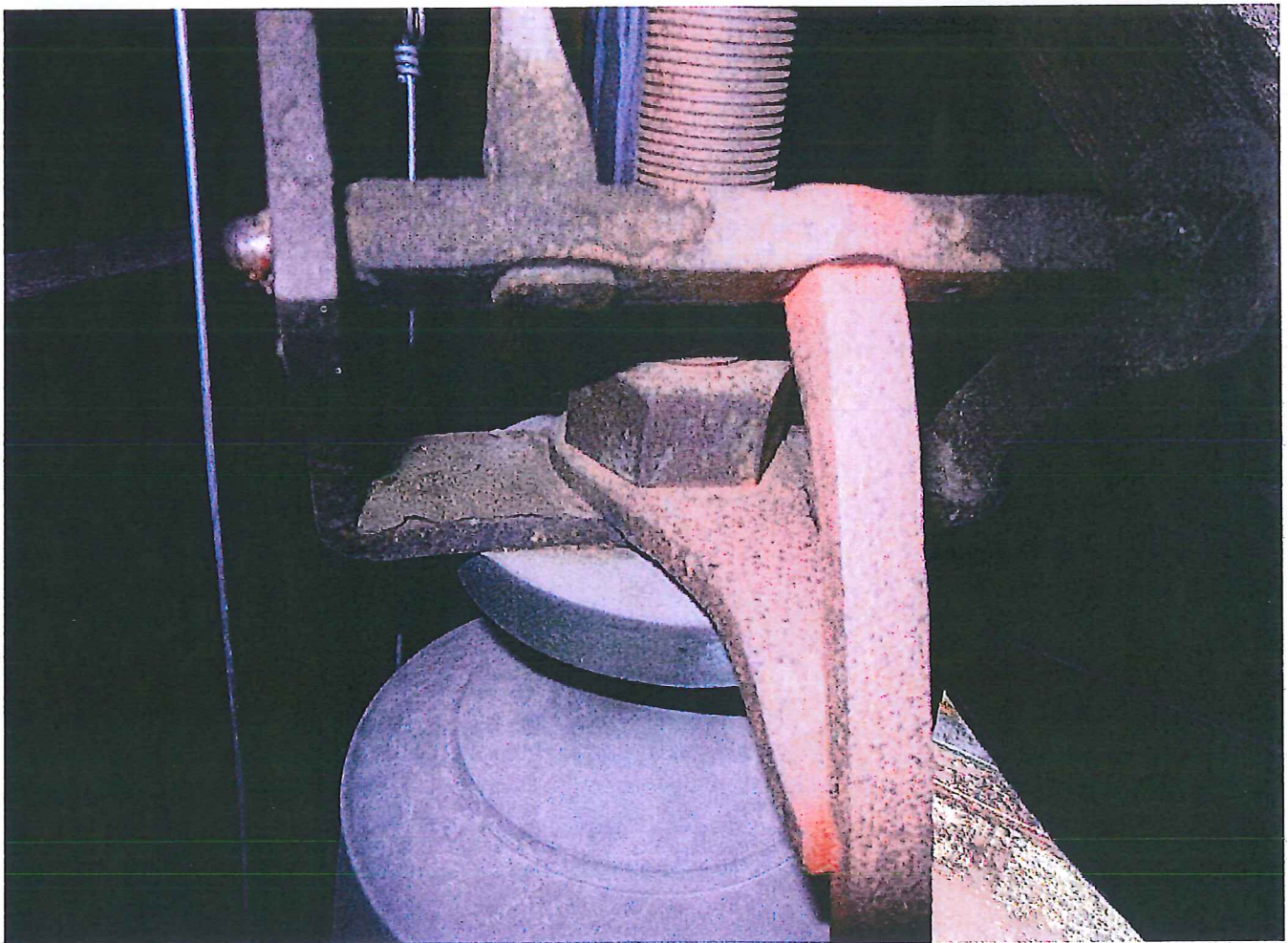
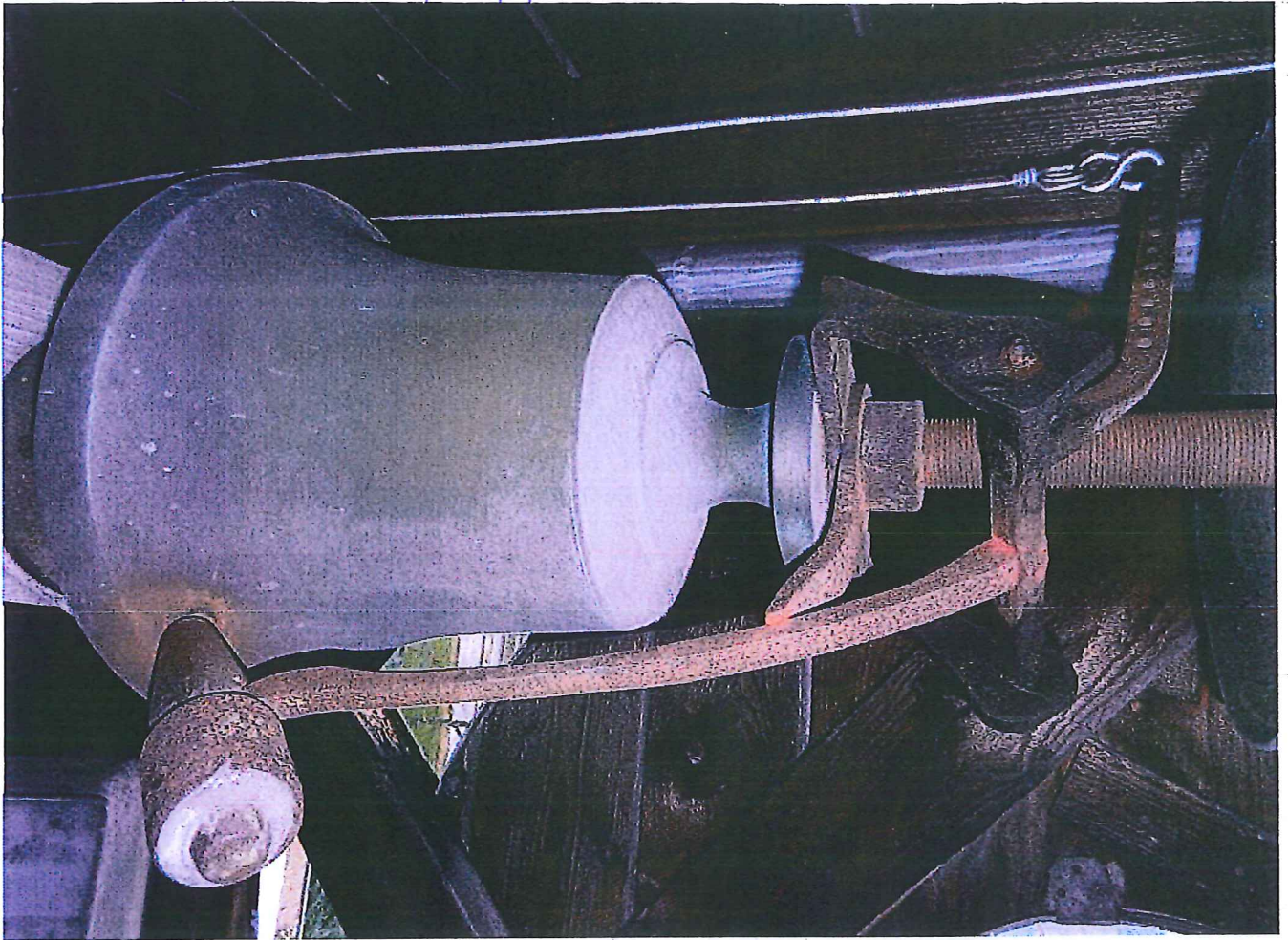
Transmission à restaurer



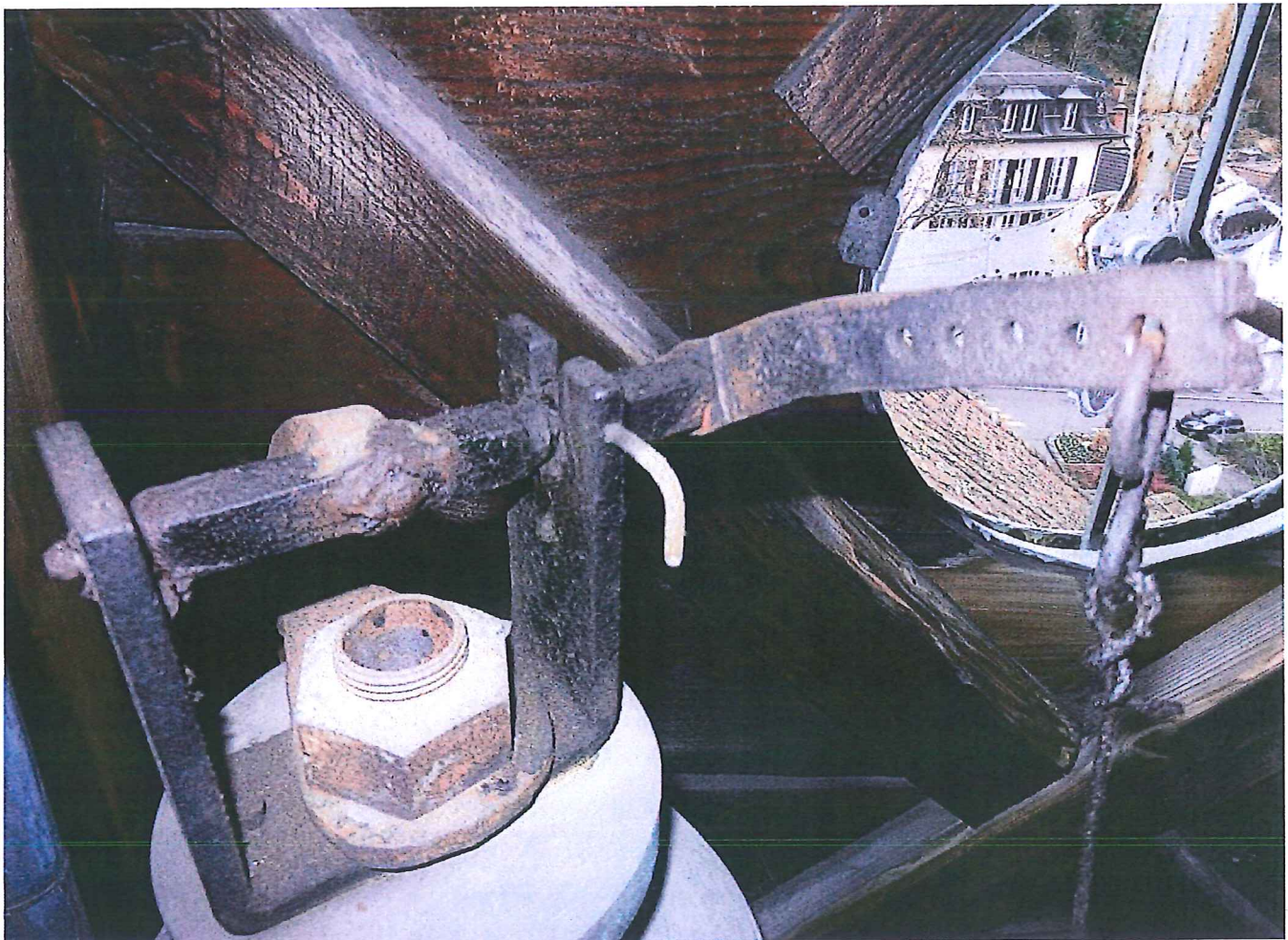
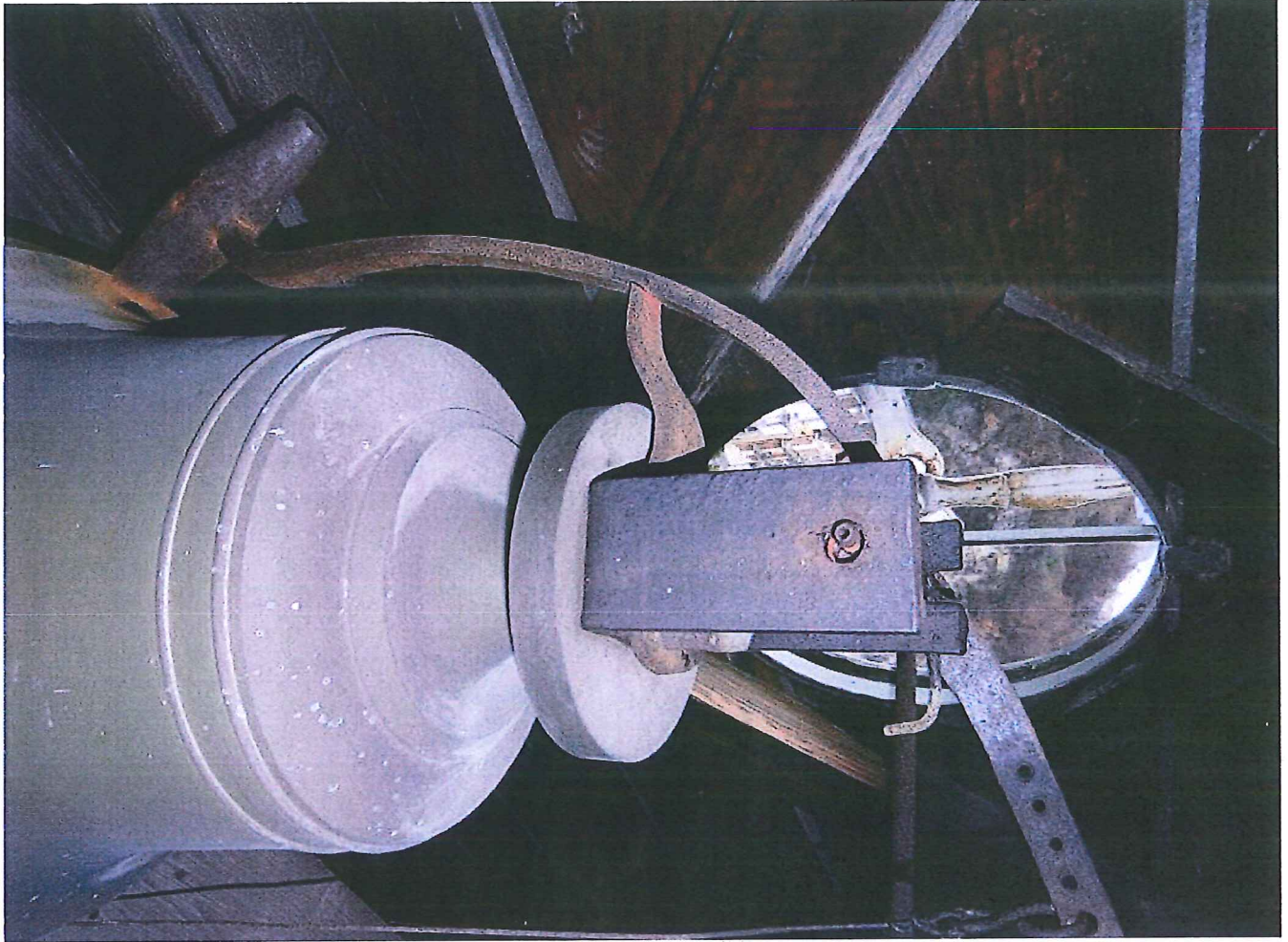
Charpente effritée par l'eau



Marteau à frappe et console à restaurer









Charpente effritée par l'eau

